

provincial et du gouvernement fédéral. Il devrait exister un organisme permanent chargé de contrôler le développement économique du nord de l'Ontario et auquel les habitants de cette région pourraient adresser leurs doléances pour obtenir l'amélioration de leurs conditions de vie.

Monsieur l'Orateur, ce ne sont que certaines des propositions que je présente au gouvernement au sujet du développement économique du nord de l'Ontario qui a été tristement négligé au cours des cinq dernières années. Je rappelle aux représentants du gouvernement que le premier ministre s'est particulièrement intéressé à l'élimination des disparités régionales. De sérieux problèmes se posent à cet égard et je pense qu'il est temps qu'on les étudie. Il est évident que les députés qui siègent du côté du gouvernement et qui représentent cette région n'ont pas soulevé ces questions.

En ce qui concerne l'oléoduc, le ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration (M. Andras) s'est récemment rendu dans le nord de l'Ontario accompagné de personnalités de cette région et a proposé que l'on étudie à nouveau le tracé de l'oléoduc de Sarnia à Montréal. C'est juste un palliatif pour les habitants du nord de l'Ontario; le cabinet a pris cette décision. Monsieur l'Orateur, je leur demande de reconsidérer cette décision étant donné le genre de développement économique qui peut avoir lieu dans le nord de l'Ontario. On nous a laissés de côté trop longtemps, monsieur l'Orateur. Je demande au gouvernement d'étudier la situation actuelle et de prendre maintenant des mesures pour corriger certaines de ces disparités.

Des voix: Bravo!

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre. Le député de Frontenac-Lennox et Addington (M. Alkenbrack) désire poser une question, mais le seul délai supplémentaire est celui qui est accordé au député pour terminer son exposé. Acceptez-vous que le député pose une question?

Des voix: D'accord.

M. Alkenbrack: Monsieur l'Orateur, au cours de son intervention, le député de Nickel Belt (M. Rodriguez) a donné lecture de lettres que ses commettants lui ont adressées pour protester contre la montée en flèche du coût de la vie et pour s'en plaindre. Je demande maintenant au député pourquoi il s'est prononcé, il y a à peine une heure, contre le sous-amendement qui faisait état de méfiance à l'égard du gouvernement en ces termes: «... parce qu'il n'a pas prévu de mesures efficaces et immédiates pour enrayer la hausse du coût de la vie».

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre. Il y a une règle bien simple, qui interdit de faire des observations sur un scrutin qui a déjà été tenu à la Chambre.

[Français]

L'hon. Jeanne Sauvé (ministre d'État chargé de la Science et de la Technologie): Monsieur le président, je voudrais d'abord féliciter Son Excellence le gouverneur général et le remercier d'avoir accepté sa nouvelle tâche avec cet esprit de service public qui a marqué toute sa remarquable carrière. Quant à Son Excellence madame Léger, qui a toujours admirablement secondé son mari, nous voyons déjà la marque de son extraordinaire vivacité d'esprit et de sa très chaleureuse personnalité dans tout ce qu'elle a entrepris depuis le peu de temps qu'elle s'acquitte de ses fonctions.

Il me sera aussi permis, je l'espère, d'exprimer ma très vive satisfaction de retrouver le président dans son fau-

L'Adresse—M^{me} Sauvé

teuil pour présider de nouveau à nos débats. Il marque cette tâche avec beaucoup de compétence et de doigté. Il arrive à tempérer nos débats. Il arrive même à pondérer les appétits de critique qui sont évidemment l'essence même de la Chambre pourvu que ces critiques ne dépassent pas par leur ardeur excessive leur but qui est celui de servir la population. Le président ne contribue pas pour peu à élever nos débats au niveau qui est requis par la haute fonction de la Chambre. Je suis également ravie de retrouver autour de lui toute son équipe qui l'assiste et qui a tant contribué au succès de la dernière session, ce qui augure bien pour la session que nous allons maintenant vivre.

Il est coutume de féliciter les comotionnaires de l'Adresse en réponse au discours du trône. Je dois dire que je le fais aujourd'hui avec énormément de sincérité et non pas pour répondre uniquement à une coutume de la Chambre.

● (1620)

Ils ont témoigné avec une rare éloquence de leur préoccupation du bien-être de ceux que nous devons servir et se sont situés dans les meilleures traditions parlementaires.

Je me faisais cette réflexion, en les écoutant parler, que les banquettes arrière de ce côté-ci de la Chambre sont véritablement assiégées de talents et à l'instar du premier ministre (M. Trudeau), je trouve cela très encourageant et je me dis que tant que le peuple canadien voudra bien nous renouveler sa confiance, nous avons de ce côté-ci de la Chambre tout le personnel politique qu'il faut pour répondre à son attente.

Je n'en veux comme preuve, monsieur le président, que l'extraordinaire contribution des parlementaires aux comités de la Chambre. Je me suis laissé dire qu'à 77 députés, ils ont réussi à assister à 626 réunions des 19 comités parlementaires qui ont été créés et qui ont siégé au cours de la dernière session. Cela suppose, monsieur le président, une extraordinaire assiduité exigée, bien entendu, par l'existence d'un gouvernement minoritaire. Ils ont su, les parlementaires de ce côté-ci de la Chambre, répondre à ce très grand défi et ils méritent d'être félicités de leur esprit de service et de leur sens de la solidarité.

C'est ici qu'ils ont décidé de servir leurs électeurs malgré qu'ils auraient souhaité, comme beaucoup d'entre nous, se retrouver plus souvent parmi eux. Nous avons tous souffert, au Parlement, de n'avoir pas su communiquer autant que nous l'aurions voulu avec nos mandants.

Pour ma part, quatre ou cinq fois au cours de cette session, j'ai dû contremander des réunions que j'avais organisées dans ma circonscription pour satisfaire à mes obligations parlementaires. C'est évidemment avec infiniment de regret que je l'ai fait, mais le devoir parlementaire devait primer. On me dira que le Parlement est minoritaire pour tout le monde et que mon propos tombe un peu à vide mais je voudrais signaler que les absences n'ont pas le même effet pour l'opposition que pour les ministériels, qui eux sont investis du droit d'initiative de gouvernement et de la responsabilité de la stabilité parlementaire.

Notre devoir était incontestablement d'être ici, à la Chambre. J'en conviens. Mais le parlementarisme est-il mieux servi par le jeu de l'opposition qui tire profit des circonstances, pratiquant un jour l'absentéisme, réapparaissant le lendemain en nombre pour forcer par des calculs mesquins l'isolement des ministériels des commettants?